

100% EAC

RÉSEAU DES GALERIES ARC-EN-CIEL

(GALERIES D'ART ET DE CULTURE) DANS LES ÉTABLISSEMENTS EN
BRETAGNE

ÉCOLES, COLLÈGES, LYCÉES POLYVALENTS, LYCEES GT, LYCÉES PROFESSIONNELS

CHARTRE DU RÉSEAU DES GALERIES ARC-EN-CIEL

1. **Rejoindre le réseau** en adoptant l'appellation des Galeries Arc-en-ciel et la charte.
2. **Étudier** la possibilité d'attribuer une salle dédiée et/ou un espace commun sanctuarisé et/ou des espaces interstitiels pour les expositions, ainsi que la dotation d'équipement (mobile ou non)¹.
3. **Désigner un professeur responsable** de la Galerie Arc-en-ciel (professeur d'arts plastiques au collège ou au lycée, professeur d'un autre enseignement

¹ Christian Vieaux, IGESR, PNF « L'EAC dans les murs de l'Ecole », 21 et 22 janvier 2025 :
Quelle que soit la disposition spatiale, elle doit permettre l'accueil d'un public, des activités de médiations voire de pratiques, garantir l'intégrité des œuvres accueillies. C'est un aspect contributif à la structuration du projet, dans ses dimensions très concrètes et souvent inventives de la « fabrication » d'une galerie. Voir Christian Vieaux, IGESR, PNF « L'EAC dans les murs de l'Ecole », 21 et 22 janvier 2025.

artistique, professeur référent culture, professeur-documentaliste, professeur des écoles...). La responsabilité peut être partagée.

4. **Étudier** la possibilité d'intégrer la responsabilité et l'animation d'une Galerie - attribution d'une demi-IMP pour le responsable par exemple - dans le cadre d'une mission particulière, de projets interdisciplinaires ou dans le cadre d'un Pacte projet innovant.

5. **Établir une programmation : choix et articulation**². Chaque établissement pourra s'appuyer, selon son inscription sur le territoire , selon le projet d'établissement et les actions menées (par exemple : labellisation Laïcité, EAC, EDD...) **sur le choix et l'articulation possible entre trois grands ensembles**³ **afin d'établir une programmation d'au moins une ou plusieurs expositions.**
 - **Ensemble 1 :**
Expositions d'artothèques disponibles dans l'académie.
 - **Ensemble 2 :**
Expositions proposées par la DRAEAC et l'Inspection pédagogique d'Arts plastiques (R 2025-2026) et /ou expositions de productions d'élèves de qualité (dans le cadre par exemple d'une Créathèque).
 - **Ensemble 3 :**
Projets de partenariats - expositions et/ou résidences d'artistes - avec les structures artistiques et culturelles de Bretagne.

6. **Faire vivre et animer la galerie**, organiser des rencontres autour des œuvres de l'exposition avec les professeurs et élèves, les personnels, les familles... Une attention particulière pourra être portée sur l'accueil possible des élèves du cycles 2 et 3 afin d'impulser la réflexion et de partager le regard sensible entre établissements.

² Cf le document Galerie arcenciel-programmation-4

7. **Faire sens pour les élèves, pour tous et chacun dans l'établissement, et sur le territoire.** Proposer par exemple une médiation entre pairs (classe ou groupe d'élèves accueillant d'autres classes de l'établissement ou classes des écoles de proximité ou autres possibilités d'accueil de public sur le territoire.

8. **S'engager dans le Défi Malraux⁴**

- Le défi Malraux consiste en l'installation d'une reproduction grandeur nature d'une œuvre du patrimoine artistique dans les établissements. Il permet, pour chaque établissement, d'amorcer le projet de Galerie par une personnalisation dans le choix de l'image, en lien avec le patrimoine artistique de la région.
- Répondre au défi peut permettre une réflexion et choix collectif des équipes pour une reproduction grandeur nature d'une œuvre, possiblement dans le cadre d'un projet pédagogique ou EAC sur l'artiste et l'œuvre choisie. Il permet également une réflexion sur l'image de l'établissement sur son territoire et le patrimoine artistique à valoriser.
- Les équipes et les élèves pourront s'appuyer pour leur choix sur la venue ou présence historique d'artistes renommés en Bretagne et s'appuyer sur les différentes collections des Musées de Bretagne (choix possibles de grands peintres tels que Paul Gauguin, les Nabis, Maurice Denis, Claude Monet, Mathurin Méheut ...).
- Pour aider au choix de l'œuvre par les équipes et les élèves, 3 documents d'accompagnement sont à consulter sur l'appel à projet défi Malraux sur ADAGE, dont une banque de données de fichiers numériques en haute définition, avec l'accord de musées partenaires.

⁴ Ce point 7 est à considérer selon les choix et possibilités des établissements. Répondre au Défi Malraux n'est pas une condition obligatoire pour s'inscrire dans le réseau des Galeries Arc-en-ciel.

- La reproduction de l'œuvre choisie gagnera pour l'établissement à être installée dans un lieu de passage visible par tous et/ou accrochée à proximité ou en annonce d'une Galerie Arc-en-ciel, déjà existante ou en projet. La reproduction **grandeur nature** de l'œuvre sera accompagnée d'un **cartel** mentionnant : le nom de l'artiste, le titre et la date de l'œuvre, les dimensions de l'œuvre, le lieu d'exposition (par exemple : Musée des Beaux-Arts de Rennes). On indiquera également en fin du cartel les indications suivantes : « Défi Malraux », reproduction de telle ou telle œuvre, dimensions, nom de l'établissement et date d'accrochage (par exemple : 2024).

9. Référencer annuellement la galerie et les actions sur Adage (*Cf projet EAC, Une galerie d'exposition permanente dans l'établissement scolaire*)

10. S'engager à communiquer à l'interne et à l'externe pour l'annonce de chaque exposition dans l'établissement. Communiquer pour toute exposition ou évènement en utilisant le logo académique, l'appellation Galerie Arc-en-ciel, nom de l'établissement, ville, département.

11. S'engager dans la valorisation de la galerie, par exemple valorisation sur le site de l'établissement, envoi de tout document et photographies conjointement à la DRAEAC et à l'Inspection.